



ADDITIF N° 01 DU 16 JUIN 2026

PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 010/AONO/CKY/CIPM/SIGAM/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DES FORMATIONS SANITAIRES : CSI DE BAPE – CSI DE BEGUI ET CMA DE KON, COMMUNE DE
KON-YAMBETTA DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, COMMUNIQUE :

Réf: N/Réf 000599/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSE/CSP/PLNM.erm/2026 du 15 juin 2026

Objet de l'additif : Le présent additif a pour objet de corriger certaines irrégularités relevées dans le DAO sus cité et de proroger la date de remise des offres.

A cet égard, les entreprises intéressées sont invitées à prendre en considération les changements ci-après :

1) Date et heures de remise et d'ouverture des offres.

➤ **Date et heures de remise des offres.**

Au lieu de : 17 Juin 2026 à 12 heures, heure locale

Lire plutôt : 19 Juin 2026 à 12 heures, heure locale

➤ **Date et heures d'ouverture des plis**

Au lieu de : 17 Juin 2026 à 13 heures, heure locale

Lire plutôt : 19 Juin 2026 à 13 heures, heure locale

2) Cautionnement de soumission

En cas de non-conformité du cautionnement de soumission, un délai de 48 heures sera accordé aux soumissionnaires en vue de la régularisation.

3) Précision de la catégorie d'entreprise

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres devront être catégorisées dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP).

4) Capacité financière

La capacité financière fera partie des critères éliminatoires et non pas des critères essentiels

La capacité financière s'élève à 9 000 000 FCFA soit 30% du montant prévisionnel.

5) Recours en phase d'ouverture et d'attribution

Les recours en phase d'ouverture et d'attribution sont adressés au Comité chargé de l'Examen des recours.

6) Délai de signature de la Lettre-Commande

Le délai de signature de la lettre commande est de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception du projet de marché par l'attributaire.

7) Exigence de la marque «PANTEX» dans le Devis Quantitatif et Estimatif

L'exigence de la marque «PANTEX» dans le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) est sans objet.

8) Des dispositions relatives à la catégorisation

En cas d'absence ou de non-conformité de l'attestation de catégorisation à l'ouverture des plis, un délai de 48 heures sera accordé aux soumissionnaires pour la régularisation de ladite pièce.

L'attestation de catégorisation dispense les soumissionnaires catégorisés de la production dans leurs dossiers techniques :

- des justificatifs sur le chiffre d'affaires ;
- des références ;
- des moyens techniques et logistiques propres minima ;
- du personnel permanent
- de la location des bureaux siège

Le reste sans changement.

Copies :

- PREFET /MI ;
- ARMP ;
- DDMINMAP/MI ;
- CSSD/Bafia ;
- Affichage ;
- Archives/Chronos ;

Kon-Yambetta, le 16 juin 2026
Le Maire De La Commune De Kon-Yambetta
(Autorité Contractante/ Maître d'Ouvrage)
LE MAIRE
Mme ARROYE BETOU Ursule

